



Communiqué
de presse

Quatrième année en zone sous-dense et coercition à l'installation, c'est non !

À Lyon, Le 3 octobre 2022

En ce jour d'ouverture du Conseil National de la Refondation Santé, le gouvernement propose de légiférer pour l'ajout d'une quatrième année à l'internat de Médecine Générale par un cavalier social dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2023, sans même attendre les conclusions de la mission dédiée convoquée par le Ministère de la Santé et de la Prévention.

Dans ce contexte où la voix des internes actuel.les et futur.es ne peut être écoutée, l'InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale (ISNAR-IMG) ne peut que demander le retrait de la mesure.

Par ailleurs, la menace des nombreuses propositions de loi limitant la liberté d'installation des futur.es médecins généralistes déposées par différents groupes parlementaires met gravement en péril l'avenir de la Médecine Générale et l'assurance de soins optimaux pour les patient.es. Alors que nous mettons en avant depuis des années des solutions pragmatiques qui ne sont pas écoutées, il est préféré adopter une coercition qui, non contente d'être injuste envers les internes exploités pendant leurs études que nous sommes, va aggraver les difficultés d'accès aux soins sur le territoire.

Dans ce contexte, l'ISNAR-IMG lance un appel à la grève nationale des étudiants et étudiantes des 2ème et 3ème cycles des études de médecine à partir du vendredi 14 octobre 2022. Nous engageons tous les externes et internes à se réunir à Paris le même jour à 14h devant le Ministère de la Santé pour protester contre ces mesures.

Les jeunes et futur.es médecins revendiquent la nécessité de se réappropriier leur formation et de préserver cette spécialité essentielle au système de santé.

Raphaël PRESNEAU
Président

Barbara BEGAULT
Porte-Parole

~ Contacts Presse ~

Raphaël PRESNEAU
Président
06 73 07 53 01
president@isnar-img.com

Barbara BÉGAULT
Porte-Parole
06 73 07 52 85
porteparole.isnarimg@gmail.com